

### ZONES NATURELLES

- N Secteur naturel et/ou forestier
- Nca Secteur naturel à protéger en raison de son intérêt écologique
- Ns Secteur naturel destiné à la pratique du ski
- Nenr Secteur naturel dédié à la production d'énergie renouvelable
- Nb Secteur naturel protégé des rives des plans d'eau de montagne

### ZONES AGRICOLES

- A Secteur pour le maintien et le développement de l'activité agricole
- Ap Secteur viticole et Chambors de la Loire à protéger
- Aca Secteur agricole à protéger en raison de son intérêt écologique

### ZONES URBAINES

- Up1 Centre-ville d'intérêt patrimonial
- Up2 Centre-bourg patrimonial et cœur historique
- U1 Centre-ville et secteur dense
- U1a Secteur de grands ensembles
- U2 Secteur d'extension avec habitat récent

### ZONES À URBANISER

- UL2 Secteur d'équipement ou de loisirs des autres communes
- UL3 Secteur d'équipement ou de loisirs des stations 4 saisons
- UL4 Secteur de développement touristique
- UL5 Secteur bâti inondable
- ULi Secteur bâti inondable

### ÉLÉMENTS DE PETIT PATRIMOINE

- Activités humaines
- Eau
- Religieux
- Muret en pierre / pisé à protéger

### ÉLÉMENTS DE PAYSAGE ET ÉLÉMENTS NATURELS À PROTÉGER (L151-23)

- Bande de préservation de part et d'autre des cours d'eau
- Vergers, jardins, espaces boisés et parcs participant aux continuités écologiques
- Espaces cultivés dans le tissu bâti
- Secteur de zone humide présente
- Holcs, ripisylves, alignements d'arbres
- Arbres à protéger

### ÉLÉMENTS BÂTIS POUVANT ÉVOLUER EN ZONE A ET N

- Périmètres d'implantation des nouvelles constructions
- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités
- Bâtiment pouvant changer de destination - création d'un nouveau logement
- Bâtiment pouvant changer de destination - autre destination

### ÉLÉMENTS DE MIXITÉ SOCIALE ET FONCTIONNELLE EN ZONE URBAINE

- Alignements commerciaux à protéger
- Alignements commerciaux à protéger renforcés
- Secteurs de préservation ou de développement de la diversité commerciale
- Secteurs de mixité sociale
- Périmètres de proximité avec les transports collectifs

### AUTRES ÉLÉMENTS

- Zones inondables
- Alia chute de bloc sur falaises
- Orientations d'aménagement et de programmation IP
- patrimoniale ; S = sectorielle ; E = économique ; EV = entrée de ville
- Secteur protégé pour la richesse du sol et du sous-sol
- Emplacement réservé
- Périmètre d'étude d'un projet d'aménagement global
- Secteur avec taille minimale de logements
- Marge de recul
- Panneaux d'agglomération
- Cimetière

0 100 200 m  
oct. 2025

# Plan Local d'urbanisme intercommunal

## 5.2 Règlement graphique

5.2.2 Zoom bourgs et villes

Perigneux

Projet arrêté le 25/11/2025

